L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 AOUT 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune abonnement n'est accepté, ni discontinué, sans le payement de l'année, ou sans qu'il ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES (Le nombre par ligne de chaque ligne en, pour la première insertion, et seulement une pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être considéré comme une nouvelle annonce. Le Conseil est de DIX lignes ou moins.
ANNONCES pour l'année ou saison. Les artistes et les commerçants, rue de Chartres, 86; le Bureau, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $8 par ligne. Les marchands et boutiques à vendre, $6. Ces annonces ne comprennent pas les annonces de ventes judiciaires, ventes de navires, ventes de terrains, ventes de marchandises, ventes de nègres, ventes de bois, ventes de bateaux, etc